

Pièce 4

Délibération du conseil municipal de Lercoul du 25/07/1965

Rapport Ingénieur DDE de Vicdessos du 25/08/1965

Extrait du Registre des délibérationsObjet de la séanceChemin
sylo-pastoralDeuxième
tranche d'eauVoute
communale

Assainissement

Le 25 juillet 1955 le conseil municipal de la commune de Lercoul s'est réuni en session extraordinaire dans la salle des séances sous la présidence de Monsieur Augé Antoine maire.

Etaient présents : Augé Antoine - Sérour Jean adjoint, Sérour Louis, Sérour Henri, Augé Jean, Bourges Achille, Sans Robert -

Absents excusés : Mademoiselle Delperegraux, Galy Antoine.

I)

Le maire met le conseil au courant des difficultés financières rencontrées pour le financement de la deuxième tranche du chemin sylo-pastoral entre le plateau d'Esquert et le col de Gral.

La première évaluation approximative faite par les services des Eaux et Forêts sur le plan initial s'élevait à 40.000 francs et les subventions ont été accordées sur cette proposition. Il en résultait alors une part contributive de la commune s'élevant à 13 000 francs environ ; somme qu'elle pouvait honorer.

Mais un changement de tracé permettant au service des Eaux et forêts de mieux pénétrer plus tard dans les bois de Luth a imposé un double passage dans la partie rocheuse et une évaluation nouvelle des travaux porte les frais à 70.000 francs. Dans ces conditions il n'est pas possible que la commune assure sur les subventions normales la huit

contributive qui lui renverrait c'est à dire 43.000 francs.

Elle demande donc au Service des Eaux et Forêts s'il lui est possible d'obtenir, en complément la subvention proportionnelle à l'augmentation du devis ou bien de bien vouloir nous indiquer la solution qu'elle préconise -

II

Le conseil approuve ces propositions -

LE conseil soucieux de la sécurité du village, d'une part et désireux d'augmenter le débit possible en eau demande au service du génie rural de bien vouloir étudier la possibilité de construction d'un deuxième réservoir d'eau en parallèle avec le premier qui permettrait d'augmenter la réserve de 20 m³.

III

Le maire met le conseil au courant des travaux effectués depuis 5 ans pour la réfection de la voirie communale par l'élargissement des chemins et le goudronnage des voies. Il est à l'heure actuelle possible d'aller en voiture dans tous les quartiers et tout en remerciant les propriétaires qui ont jusqu'à ce jour bien volontiers accepté de céder une partie de leur terrain pour tous ces travaux il faudra qu'il est nécessaire de terminer l'œuvre entreprise, sur la portion allant de la maison de Monsieur Augé Antoine à la maison de Monsieur Gaepfert en demandant :

1^e] à Monsieur Augé Marcel à Toulouse et Monsieur Duran à Foix

2^e] à Monsieur Gaepfert ingénieur à Toulouse de bien vouloir céder une partie de leur terrain ou de leur jardin pour cet élargissement. Étant bien entendu que la commune prendra à sa charge la réfection des clôtures.

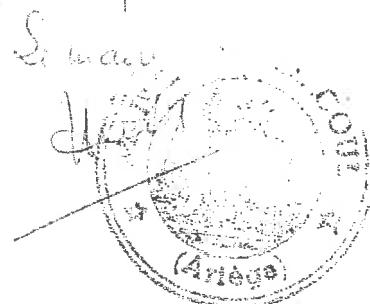
Enfin dans un but d'hygiène, il importe d'atteindre le petit ruisseau qui partant de la fontaine descend vers le quartier d'En-Tauzau et qui sur une longueur de 35 m environ est devenu un dépotoir dangereux pour l'hygiène publique. Un écoulement par égout doit être prévu et entrepris.

Le Conseil serait heureux s'il était possible que le Génie rural lui prête son concours.

Ce travail ne pourrait être entrepris valablement qu'à la sortie de l'hiver.

Enfin, le conseil, demande au syndicat intercommunal de bien vouloir prendre en charge les travaux de construction du deuxième réservoir et de l'assainissement du quartier d'En-Tauzau -

Pour copie conforme



D.P.

PONTS ET CHAUSSEES

Département de l'Ariège

SERVICE

VICINAL

ARRONDISSEMENT

d ORDINAIRE

SUBDIVISION

de VICDESSOS

M. BLANDINIERES

Ingénieur des T.P.E.

A. BO

Ingénieur d'Arrondissement

M. H. RIGAUX
Ingénieur en Chef

N° d'ordre
du registre

456 Ag



A VICDESSOS , le 25 AOÛT 1965

Service Vicinal Ponts et Chaussées

Commune de LERCoul

Aménagements Urbains

Délibération du Conseil Municipal

Rapport du Subdivisionnaire

Par communication en date du 28-7-1965, M. Le PREFET adresse pour avis en ce qui concerne le Service des Ponts et Chaussées une photocopie d'une délibération du Conseil Municipal de Lercoul en date du 25 Juillet 1965.

C'est le paragraphe III qui concerne notre Service. M. Le Maire y suggère l'élargissement d'une rue qui permettra effectivement de compléter le maillage des voies rendues accessibles aux automobiles.

L'élargissement ne peut se faire que d'un seul côté et en empiétant dans des cours ou jardins appartenant à MM. Sarcin, Augé et Goepfert, ou tombés en déshérence, sur une longueur de 50m.

La dépense à envisager peut être estimée à 7 500 Fr., savoir :

Terrassements, essartage, démolitions diverses	1 000 F.00
Reconstruction de clôtures 40 m ³ béton bauché à 100	4 000 F.00
Construction de la chaussée 200 m ² à 10 F.	2 000 F.00
Imprévus, terrains	500 F.00
Total =	7 500 F.00

Nous sommes d'avis de faire porter cette estimation à la connaissance du Conseil Municipal de Lercoul pour lui permettre de décider de la suite à donner à la proposition de M. Le Maire.

.....

Tels sont les renseignements que nous proposons d'adresser à M. Le PREFET, comme suite à sa transmission du 28-7-1965.

L'Ingénieur des T.P.E.,

Signé : BLANDINIERES

VU et PROPOSE
FOIX, le 2 SEPTEMBRE 1965
L'INGENIEUR D'ARRONDISSEMENT,

A. BO

TRANSMIS AVEC AVIS CONFORME
à M. le PREFET de l'ARIEGE
2^eDirection - 3^eBureau
FOIX, le 8 SEP. 1965
l'INGENIEUR EN CHEF,

Reçus